



BAYROL

Fiche de données de sécurité (Règlement (CE) n° 1907/2006)

Date d'impression 09.08.2007

Modifié 09.08.2007

Chlorifix Micro-billes

1. IDENTIFICATION DE LA SUBSTANCE/PRÉPARATION ET DE LA SOCIÉTÉ/ENTREPRISE

Nom commercial

Chlorifix Micro-billes

Rez.-Nr. 000426

Fabricant / fournisseur

BAYROL France SAS - A Chemtura Company
Chemin des hirondelles, BP 52, F-69572 Dardilly Cedex
Téléphone +33 (0)4 72 53 23 60, Fax +33 (0)4 72 53 23 69

E-Mail bayrol@bayrol.fr

Internet www.bayrol.com

Renseignements en cas d'urgence

Centre Anti-Poisons - 200 rue de Faubourg Saint Denis- 75475 Paris
Cedex 10

Téléphone 01 40 05 48 48

Conditions d'utilisation recommandées

Produit désinfectant/oxydant pour le traitement des eaux de piscines

2. IDENTIFICATION DES DANGERS

Classification

Xn; R22

Xi; R36/37

N; R50/53

Phrases R

22

Nocif en cas d'ingestion.

31

Au contact d'un acide, dégage un gaz toxique.

36/37

Irritant pour les yeux et les voies respiratoires.

50/53

Très toxique pour les organismes aquatiques, peut entraîner des effets néfastes à long terme pour l'environnement aquatique.

3. COMPOSITION/INFORMATIONS SUR LES COMPOSANTS

CAS No 51580-86-0

troclosène sodique, dihydrate

EC No 220-767-7

Index No 613-030-01-7

Classification Xn R22; R31; Xi R36/37; N R50/53

4. PREMIERS SECOURS

Remarques générales

Enlever immédiatement tout vêtement souillé ou éclaboussé.

Eloigner immédiatement les personnes contaminées par le produit et les transporter à l'air frais.

Après inhalation

Transporter la personne accidentée à l'air frais et la faire étendre.

Conduire chez le médecin.

Après contact avec la peau

En cas de contact avec la peau, laver immédiatement et abondamment à l'eau.

Après contact avec les yeux

En cas de contact avec les yeux, laver immédiatement et abondamment avec de l'eau.

Assurer un traitement médical.

Après ingestion

Appeler immédiatement le médecin.
En cas d'ingestion, faire boire de l'eau.

Remarques s'adressant au médecin / traitement

Traitement symptomatique.

5. MESURES DE LUTTE CONTRE L'INCENDIE**Tout moyen d'extinction approprié**

beaucoup d'eau
dioxyde de carbone
sable

Tout moyen d'extinction à ne pas utiliser pour des raisons de sécurité

peu d'eau

Tout risque particulier résultant de l'exposition à la substance/préparation en tant que telle, aux produits de la combustion, aux gaz produits

En cas d'incendie, il peut y avoir dégagement de:
Chlore (Cl₂)

Tout équipement de protection spécial pour le personnel préposé à la lutte contre le feu

Utiliser un appareil respiratoire autonome.
Porter un vêtement complet de protection.

Remarques diverses

Refroidir les récipients menacés par vaporisation d'eau.

6. MESURES À PRENDRE EN CAS DE DISPERSION ACCIDENTELLE**Les précautions individuelles**

Veiller à assurer une aération suffisante.
Eviter la formation de poussières.
Utiliser un vêtement de protection individuelle.

Les précautions pour la protection de l'environnement

Ne pas rejeter dans les canalisations d'égout/les eaux superficielles/les eaux souterraines.

Les méthodes de nettoyage

Ramasser mécaniquement et évacuer pour élimination.

Remarques complémentaires

Neutraliser le chlore actif par des produits adéquats (sulfite, thiosulfate ou peroxyde d'hydrogène).

7. MANIPULATION ET STOCKAGE**Précautions lors de la manipulation**

Eviter la formation et le dépôt de poussières.
Utiliser uniquement dans des zones bien ventilées.

Remarques relatives à la protection contre l'incendie et l'explosion

Conserver à l'écart de toute source d'ignition - ne pas fumer.
Tenir à l'écart des acides, des agents de réduction et des substances organiques (ex. bois, papier, matières grasses).

Conditions à remplir par les lieux de stockage et les conteneurs

Conserver uniquement dans le récipient d'origine.

Remarques relatives au stockage avec d'autres produits

Ne pas stocker avec des produits alimentaires.

Informations diverses relatives aux conditions de stockage

Maintenir les récipients hermétiquement fermés.

Stockage: au frais et au sec.

8. CONTRÔLE DE L'EXPOSITION/PROTECTION INDIVIDUELLE**Protection respiratoire**

masque anti-poussières

Protection des mains

gants résistant aux produits chimiques

Matériaux appropriés (recommandé : index de protection 6, temps de perméation > 480 minutes selon la norme EN 374)

Caoutchouc nitrile (NBR) - épaisseur de couche : 0,4 mm

Caoutchouc butyle (butyle) - épaisseur de couche : 0,7 mm

Observer les modes d'emploi des fabricants respectifs à cause de la grande diversité des types

Protection des yeux

lunettes de protection

Mesures générales de protection

Eviter le contact avec les yeux et la peau.

Eviter d'inspirer le poussière.

Mesures d'hygiène

Ne pas fumer, ne pas manger ni boire sur le lieu du travail.

Se laver les mains avant les pauses et au moment de quitter le travail.

9. PROPRIÉTÉS PHYSIQUES ET CHIMIQUES**Etat**
granulé**Couleur**
blanc**Odeur**
caractéristique, piquante**Informations importantes relatives à la santé, à la sécurité et à l'environnement**

	Valeur	Température	à	Méthode	Remarque
pH à la livraison	ca. 6	20 °C	10 g/l	potentiometrique	
Point de fusion	250 °C				
Densité en vrac	ca. 900 kg/ m ³				
Solubilité dans l'eau	250 g/l	25 °C			

10. STABILITÉ ET RÉACTIVITÉ**Conditions à éviter**

Réagit au contact des substances combustibles.

Réagit au contact des acides.

Réagit au contact des impuretés.

Produits de décomposition dangereux

chlore

Décomposition thermique

Remarque >240 °C

Informations diverses

Peut provoquer des taches sur les textiles, liner, peinture, etc. Le chlore gazeux décompose beaucoup de matériaux et corrode les parties métalliques.

11. INFORMATIONS TOXICOLOGIQUES**Hautement toxique/Irritation / sensibilisation**

	Valeur/Evaluation	Espèces	Méthode	Remarque
DL 50 aiguë par ingestion	1440 mg/kg	rat		
Irritation de la peau	Légèrement irritant.			
Irritation des yeux	Irritant.			

Constatations empiriques

Irrite les organes de la respiration
le produit est irritant pour les muqueuses

12. INFORMATIONS ÉCOLOGIQUES**Remarques générales**

Eviter le déversement de produit dans les eaux et aussi dans les canalisations reliées aux stations d'épuration.

13. CONSIDÉRATIONS RELATIVES À L'ÉLIMINATION**Code déchets**

06 03 14

Nom du déchet

sels solides et solutions autres que ceux visés aux rubriques 06 03 11 et 06 03 13

Recommandations relatives au produit

Traiter dans un centre d'élimination pour déchets spéciaux, en respectant les prescriptions correspondantes.

Recommandations relatives à l'emballage

Les emballages non contaminés peuvent être recyclés.

Produit de nettoyage recommandé

eau

14. INFORMATIONS RELATIVES AU TRANSPORT**Transport terrestre et navigation intérieure ADR/RID**

UN 3077 MATIERE DANGEREUSE DU POINT DE VUE DE L'ENVIRONNEMENT, SOLIDE, N.S.A. (Dichloroisocyanurate de sodium dihydrate), 9, III

Transport maritime IMDG

UN 3077 ENVIRONMENTALLY HAZARDOUS SUBSTANCE, SOLID, N.O.S. (Sodiumdichloroisocyanurate dihydrate), 9, III

Transport aérien ICAO/IATA-DGR

UN 3077 Environmentally hazardous substance, solid, n.o.s. (Sodiumdichloroisocyanurate dihydrate), 9, III



! 15. INFORMATIONS RÉGLEMENTAIRES

Remarques relatives à l'identification

Le produit est classé et étiqueté conformément aux Directives communautaires et au GefStoffV (RFA).

Identification

- Xn** Nocif
- N** Dangereux pour l'environnement

Phrases R

- 22 Nocif en cas d'ingestion.
- 31 Au contact d'un acide, dégage un gaz toxique.
- 36/37 Irritant pour les yeux et les voies respiratoires.
- 50/53 Très toxique pour les organismes aquatiques, peut entraîner des effets néfastes à long terme pour l'environnement aquatique.

! Phrases S

- 2 Conserver hors de la portée des enfants.
- 26 En cas de contact avec les yeux, laver immédiatement et abondamment avec de l'eau et consulter un spécialiste.
- 29/56 Ne pas jeter les résidus à l'égout, éliminer ce produit et son récipient dans un centre de collecte des déchets dangereux ou spéciaux.
- 41 En cas d'incendie et/ou d'explosion, ne pas respirer les fumées.
- 46 En cas d'ingestion, consulter immédiatement un médecin et lui montrer l'emballage ou l'étiquette.
- 8 Conserver le récipient à l'abri de l'humidité.

Identification particulière de certaines préparations

Attention! Ne pas utiliser en combinaison avec d'autres produits, peut libérer des gaz dangereux (chlore).

16. AUTRES INFORMATIONS

Source des principales informations

Résultats des analyses du laboratoire de Bayrol Munich
Renseignements puisés dans différents manuels techniques
Études toxicologiques NIOSH-Tox
Selon les législations en vigueur

Teneur des phrases R contenues dans le chapitre 2 (ne faisant pas référence à la classification de la préparation !)

R 22 Nocif en cas d'ingestion.
R 31 Au contact d'un acide, dégage un gaz toxique.
R 36/37 Irritant pour les yeux et les voies respiratoires.
R 50/53 Très toxique pour les organismes aquatiques, peut entraîner des effets néfastes à long terme pour l'environnement aquatique.